



# FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LA PÊCHE SPORTIVE EN EAU DOUCE

## **RÈGLEMENT OFFICIEL F.I.P.S.e.d. DES ÉPREUVES INTERNATIONALES DES NATIONS**

### ***“STREET FISHING”***

#### **ORGANISATION**

- 1- Les épreuves internationales officielles seront organisées par les Fédérations nationales affiliées à la C.I.P.S. La Fédération organisatrice sera officiellement responsable de l'épreuve considérée.
- 2- Seuls pourront participer les adhérents d'une Fédération nationale affiliée à la C.I.P.S. et à la F.I.P.S.e.d. et à jour de cotisation; ils devront être désignés par leurs Fédérations.

Les pêcheurs composant l'équipe devront être de la nationalité du pays qu'ils représentent. Seul sera admis un (1) concurrent étranger si les conditions suivantes sont remplies:

- a) il devra être résident depuis minimum 5 ans dans le pays concerné et être en possession d'un document officiel l'attestant;
- b) la demande devra être faite par la Nation qu'il désire représenter.

Un concurrent ayant déjà participé à un Championnat du Monde ou à une rencontre internationale sous les couleurs d'une Nation ne pourra concourir sous les couleurs d'une autre Nation.

Tous les concurrents devront toujours pouvoir justifier de leur nationalité soit par une pièce d'identité, soit par un passeport.

Toutes les pièces justificatives devront être présentées à la 1<sup>ère</sup> réunion des capitaines.

Pour tous les Championnats du Monde et de Zones (exemple: Championnat d'Europe), seules seront admises les équipes des Fédérations nationales.

Pour prétendre organiser des championnats, une Nation aura obligation d'avoir participé au moins une fois dans les trois dernières années au championnat qu'elle souhaite organiser.

Un pré-programme devra impérativement être adressé au secrétariat de la F.I.P.S.e.d. avant le 31 octobre de l'année précédente.

Excepté pour les Mondiaux de la Pêche, la F.I.P.S.e.d. est officiellement chargée de réaliser tous les imprimés, les classements et les palmarès de tous les championnats;

pour cela la Nation organisatrice devra prendre en charge le séjour complet (chambre, repas et banquet de clôture) de la personne assumant ce travail; ce séjour pourra débuter la veille du 1<sup>er</sup> jour d'entraînement jusqu'au lendemain du banquet de clôture; la F.I.P.S.e.d. prendra en charge son déplacement.

Pour tous les championnats organisés par la F.I.P.S.e.d., la Nation organisatrice devra prendre en charge le séjour complet (chambre, repas et banquet de clôture) de deux membres du Comité Directeur de la F.I.P.S.e.d., plus la personne responsable des classements; ce séjour pourra débuter la veille du 1<sup>er</sup> jour d'entraînement jusqu'au lendemain du banquet de clôture.

Un championnat ne pourra être confié à une Nation si elle ne prend pas l'engagement de remettre à l'eau les poissons vivants soit après pesage soit après décompte (interdiction de tuer les poissons).

La Nation, organisatrice d'un Championnat du Monde ou de Zone, se chargera d'acquérir les trophées financés par la F.I.P.S.e.d.; les organisateurs devront prévoir 3 trophées pour l'épreuve par équipe et 6 trophées pour l'épreuve par DUO. Le montant maximum remboursé par la F.I.P.S.e.d. sera de € 450 pour les 9 trophées. Les trophées devront être pourvus d'une plaque où sera gravé "F.I.P.S.e.d." ou du logo puis le lieu et les dates du championnat. Une facture sera exigée également pour justifier les dépenses des trophées. Si ces dispositions (plaque ou logo et facture) ne sont pas respectées, il n'y aura aucune indemnité de la F.I.P.S.e.d. La F.I.P.S.e.d. fournira les médailles.

Les programmes et invitations concernant tous les championnats ne doivent être adressés qu'aux Nations adhérentes à la F.I.P.S.e.d. (il ne doit pas y avoir d'invitations adressées à des clubs ou des individuels).

- 3-** Chaque Nation adhérente à la C.I.P.S. ne pourra présenter qu'une seule équipe; l'équipe officielle sera composée de 8 personnes: 2 DUOS de pêcheurs, 2 remplaçants désignés à l'avance, un capitaine et un délégué.

Aucun compétiteur ne sera admis à titre individuel.

Avant le tirage au sort des secteurs A et B effectué le matin de chaque manche, le capitaine pourra effectuer des changements de compétiteurs parmi ceux désignés sur la feuille de participation au championnat. Il sera possible de remplacer soit un soit deux membres d'un DUO; deux compétiteurs de DUOS différents pourront aussi être remplacés par les deux réserves officielles. Deux changements maximum seront admis. Les substitutions qui prévoient le passage d'un compétiteur d'un DUO à un autre DUO sont interdites.

En cas de blessure ou de maladie en cours d'épreuve, le titulaire concerné pourra céder sa place à un des remplaçants désignés sur la feuille de participation. Le remplaçant pourra utiliser son matériel de pêche; ce changement devra être autorisé par un membre du jury.

Un titulaire qui a été remplacé lors de la première journée de compétition ne pourra pas participer à la 2<sup>ème</sup> journée de compétition.

- 4-** Les épreuves se disputeront dans les fleuves, rivières, canaux ou plans d'eau situés dans les Villes et il devra être possible de pêcher sur toute la largeur du plan d'eau considéré; la largeur minimum du parcours sera de 15 mètres. Les secteurs devront être délimités par des cordages ou des banderoles.

- 5-** Le parcours sélectionné devra, si possible, présenter des conditions de pêche identiques pour tous les concurrents. Il faudra éviter, dans la mesure du possible, les interruptions dues aux lignes électriques. Le parcours ne devra présenter aucun danger pour les concurrents et les spectateurs; il devra permettre une pêche du bord sans pénétrer dans l'eau.

Une visite du parcours, susceptible d'être sélectionné pour un championnat, sera effectuée par un ou plusieurs membres de la Commission Technique dans la même période de l'année prévue pour l'organisation de l'épreuve concernée: la F.I.P.S.e.d. prendra en charge le déplacement (avion, train ou voiture) du ou des membres de la Commission Technique et l'organisation assurera les déplacements sur place à partir de l'aéroport ou de la gare ainsi que le séjour (hôtel et repas). Le compte rendu de la visite sera présenté, pour décision, au Comité Directeur de la F.I.P.S.e.d. L'accord définitif ou le refus de la F.I.P.S.e.d. sera signifié par celle-ci à la Nation candidate.

Pour l'hébergement, les Nations participantes auront deux possibilités:

- 1- Soit choisir l'hébergement officiel proposé par la Nation organisatrice (facultatif); dans ce cas, cette Nation devra indiquer les conditions de séjour, à savoir:

- préciser le prix en ½ pension, par personne, par nuitée, en fonction du nombre de personnes par chambre quel que soit la durée des séjours choisis. La Nation participante devra préciser les dates de son séjour (la notion séjour officiel usitée par beaucoup de Nations, à partir du jeudi n'a jamais figurée sur un quelconque règlement et ne doit donc pas être retenue);
- préciser le prix du banquet de clôture.

Les conditions d'hébergement proposées aux Nations relèveront de l'appréciation de la Commission Technique.

- 2- Soit choisir elles-mêmes leur hébergement:

Dans ce cas les Nations participantes auront l'obligation formelle d'en informer la Nation organisatrice au moment de l'inscription (fiche de participation).

Dans les deux cas de participation (par l'organisation officielle ou en dehors de l'organisation) le montant des droits d'inscription est fixé à 1.200,00 €; dans ces droits d'inscription seront compris 8 banquets de clôture, 6 cartes de pêche pour la durée totale du championnat (pour l'entraînement et les manches du championnat), l'assurance et les frais divers comme achats de souvenirs, coupes, challenges, etc.

Pour les banquets de clôture, les Nations devront pouvoir disposer de places assises à table (que ce soit un service à table ou un buffet) et ce en fonction du nombre de banquets réservés par les Nations; le prix du banquet supplémentaire sera renseigné dans le programme envoyé par la Nation organisatrice.

Si rien n'est précisé à la date limite fixée par l'organisation, les Nations participantes devront obligatoirement se charger elles-mêmes de leur hébergement et seront redevables du droit d'inscription de 1.200,00 €.

Une Nation engagée par le formulaire d'inscription dans un championnat et absente, sera dans l'obligation de verser à la Nation organisatrice le droit d'inscription de 1.200,00 €. La Nation ne respectant pas cette règle se verra interdite de championnats et d'organisations (carton rouge).

Les Nations devront impérativement communiquer leur date d'arrivée à la Nation organisatrice et ce une semaine avant le 1<sup>er</sup> jour d'entraînement. Toute Nation absente (non arrivée) pour la première réunion des capitaines sera considérée comme FORFAIT et ne pourra donc pas participer au championnat.

Les Nations organisatrices devront prévoir dans leur programme une liste d'hôtels, gîtes, chambres d'hôtes et campings situés dans un rayon de 20 kilomètres.

Sur les fiches d'inscription des Nations, les organisateurs devront se faire préciser le numéro de téléphone portable d'un délégué et d'un capitaine. Sur les programmes devront figurer les adresses et numéros de téléphone des services d'urgence (police, gendarmerie, pompiers, secours, hôpitaux, etc.).

Le championnat "STREET FISHING" se déroulera en novembre.

- 6-** Pour les épreuves, les compétiteurs pêcheront dans le parcours délimité par l'organisateur avec l'accord de la F.I.P.S.e.d. Celui-ci sera délimité par des panneaux de début et de fin de parcours. Afin que les compétiteurs soient à l'écart des spectateurs, l'organisateur pourra installer une clôture ou tendre un cordage à une distance adéquate de la rive (une distance de 10 mètres serait souhaitable); de même un couloir d'1 mètre minimum destiné aux personnes autorisées (organisateur, réserves, capitaines, presse et jury) devra être matérialisé entre les pêcheurs et les spectateurs.

Les capitaines d'équipe, 1 par Nation, pourront accéder dans le secteur des pêcheurs de leur équipe; les capitaines devront porter un brassard de couleur VERTE avec la lettre C correspondant à leur fonction. Un seul capitaine par équipe sera autorisé à l'intérieur d'un secteur. Les réserves et les délégués porteront un brassard de couleur ROUGE avec la lettre R pour les réserves et D pour les délégués. Lorsque les secteurs sont trop éloignés, le jury international peut autoriser une des réserves ou le délégué à entrer dans les secteurs.

## **RÉUNIONS DES CAPITAINES**

- 7-** La présence des commissaires généraux est souhaitable aux réunions des capitaines.

En cas d'absence d'un capitaine ou d'un délégué d'une Nation, le Président de la F.I.P.S.e.d. ou le représentant désigné de la F.I.P.S.e.d. effectuera le tirage au sort.

1<sup>ère</sup> réunion - vendredi à 15h00 ou la veille de la 1<sup>ère</sup> manche

Durant cette première réunion un jury international sera composé conformément à l'article 25 du présent règlement; ensuite les opérations suivantes seront effectuées:

- Appel des Nations.
- Tirage au sort des Nations suivant liste alphabétique de celles-ci afin de déterminer l'ordre d'appel pour le tirage au sort de la 1<sup>ère</sup> manche.
- Informations diverses sur le déroulement du championnat.
- Constitution de deux (2) groupes composés d'un DUO de chaque équipe nationale participante et numérotés 1 et 2; pour ce faire, le capitaine de chaque équipe mentionnera le nom de chacun de ses pêcheurs sur les deux documents

fournis par l'organisation puis en déposera un dans chacune des deux (2) boîtes. La composition des deux (2) groupes pourra également se réaliser, par tirage au sort, avec deux boules numérotées 1 et 2.

- Tirage au sort pour l'ordre de départ des divers DUOS du groupe 1. De ce 1<sup>er</sup> tirage au sort, l'ordre de départ des autres groupes pour les deux manches sera automatiquement déterminé à l'aide d'une grille préparée en tenant compte du nombre de Nations.

2<sup>ème</sup> réunion - samedi matin ou le matin de la 1<sup>ère</sup> manche

- Affectation par tirage au sort des deux (2) groupes constitués à la 1<sup>ère</sup> réunion des capitaines aux secteurs A ou B.

3<sup>ème</sup> réunion - samedi après-midi ou après la 1<sup>ère</sup> manche

- Résultats de la 1<sup>ère</sup> journée communiqués aux Nations.
- Commentaires sur le déroulement de la manche.
- Constitution de deux (2) groupes composés d'un DUO de chaque équipe nationale participante et numérotés 1 et 2; pour ce faire, le capitaine de chaque équipe mentionnera le nom de chacun de ses pêcheurs, puis en déposera un dans chacune des deux (2) boîtes. La composition des deux (2) groupes pourra également se réaliser, par tirage au sort, avec deux boules numérotées 1 et 2.

4<sup>ème</sup> réunion - dimanche matin ou le matin de la 2<sup>ème</sup> manche

- Affectation par tirage au sort des deux (2) groupes constitués à la 3<sup>ème</sup> réunion des capitaines aux secteurs A ou B.

Rappel: Les réunions des capitaines sont des réunions d'informations et de directives concernant le déroulement de la compétition. En aucun cas les réunions des capitaines sont destinées pour modifier les règlements. Les modifications des règlements sont faites lors de la réunion annuelle du Comité Directeur de la F.I.P.S.e.d. en fonction des remarques faites par écrit par les Fédérations nationales à l'adresse du Secrétaire général de la F.I.P.S.e.d.

## **TIRAGE AU SORT**

- 8- Le tirage au sort de chaque manche devra être effectué, sous contrôle de l'organisation, au moins 120 minutes avant le début de la compétition, en présence des capitaines ou délégués de chacune des équipes ainsi que du ou des représentants de la F.I.P.S.e.d.

L'ordre de départ des DUOS de chaque groupe pour les deux manches se fera en fonction d'une grille de tirage au sort établie à l'avance par la F.I.P.S.e.d. Cette grille est conçue de façon que le total obtenu en additionnant les numéros de départ des DUOS de chaque Nation, doive être aussi uniforme que possible.

## **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **LE JURY**

**-25-** Un jury international sera constitué dans le but d'examiner les éventuelles réclamations et d'appliquer les sanctions prévues au règlement; ce jury sera formé au cours de la première réunion des capitaines.

Le jury sera composé comme suit:

- Président de la F.I.P.S.e.d. ou son suppléant désigné par lui;
- Secrétaire général de la F.I.P.S.e.d.;
- Président de la Commission Technique de la F.I.P.S.e.d.;
- Membres présents du Comité Directeur de la F.I.P.S.e.d.;
- Délégué représentant la Nation organisatrice sauf s'il est de même nationalité que les membres cités ci-dessus excepté pour le Président de la F.I.P.S.e.d. (ou son suppléant) qui sera obligatoirement président du jury. Ce délégué devra parler une des 2 langues officielles de la F.I.P.S.e.d., à savoir le français ou l'anglais.

Les membres du jury doivent être au moins 3. Dans le cas où le nombre des membres ne serait pas obtenu, on devrait désigner des délégués de différentes Nations par tirage au sort. Ces délégués ne devront pas avoir la même nationalité que les représentants de la F.I.P.S.e.d. et de la Nation organisatrice.

Ces délégués devront obligatoirement être inscrits sur la fiche d'inscription des équipes; les capitaines ne pourront pas être désignés comme délégués.

Dans le cas où une infraction serait commise par un pêcheur ou une équipe de même nationalité qu'un membre du jury, celui-ci (excepté le président du jury) ne pourra prendre part à aucun vote.

Les décisions du jury international seront prises à la majorité des voix; en cas d'égalité de voix, celle du Président de la F.I.P.S.e.d. ou de son représentant sera prépondérante.

Uniquement les membres du Jury et les membres de la F.I.P.S.e.d. ont le droit d'entrer sur le parcours dans la partie réservée aux pêcheurs.

Lorsqu'il constate une infraction au règlement durant la compétition, le membre du Jury a le droit d'intervenir immédiatement afin de signifier au pêcheur l'infraction commise et l'informer qu'il devra se présenter à la fin de la compétition (seul ou avec une personne de son choix) auprès du Jury qui décidera d'une éventuelle sanction: un avertissement (carton jaune) ou une disqualification (carton rouge).

Lorsqu'un poisson capturé non est valable et a été comptabilisé, le plus grand poisson capturé par le DUO peut être déduit de son total de points de la manche (décision des membres du Jury).

Lorsque le capitaine d'une équipe (coach) ne respecte pas le règlement, par exemple il rentre dans la zone réservée aux pêcheurs pour les aider, pour quelque raison ce soit, il

sera invité, au même titre que le pêcheur à se présenter auprès du Jury.

Les membres du jury devront être porteurs d'un signe distinctif "JURY"; ces membres seront présents sur le parcours de pêche pour recueillir les éventuelles réclamations. Le lieu où se trouveront en permanence un ou plusieurs membres du jury devra être indiqué.

- 26-** Les réclamations, sauf celles concernant le classement, devront être soumises au jury, au plus tard dans l'heure qui suivra la fin de la manche. Les réclamations pourront être formulées oralement mais elles devront être confirmées immédiatement par écrit. Le jury s'il l'estime nécessaire, peut visionner des photos ou film présentés par le délégué de l'équipe plaignante.

Les réclamations ayant trait au classement devront être formulées au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats officiels. L'heure de publication devra figurer sur cette liste d'affichage.

Chaque réclamation écrite adressée au jury devra être obligatoirement accompagnée d'une caution de € 100 pour laquelle le Secrétaire général or un représentant de la F.I.P.S.e.d. devra fournir un reçu. Au cas où la réclamation ne serait pas reconnue fondée par le jury, la caution serait versée à la caisse de la F.I.P.S.e.d.

Les infractions et les avertissements devront être communiqués au jury; seul le jury pourra prononcer une disqualification. Tout pêcheur sanctionné devra être immédiatement informé.

Les membres du jury ainsi que les commissaires généraux devront faire respecter le règlement qu'ils devront connaître parfaitement.

- 27-** Le règlement rédigé dans les deux langues officielles devra être mis à la disposition du jury et des capitaines par l'organisation du championnat.

Les membres du Comité Directeur de la F.I.P.S.e.d. seront porteurs d'un badge personnalisé et pourront circuler dans le couloir prévu pour les officiels. Ce badge ne sera valable que pendant la durée du mandat du Comité Directeur (4 ans).

## **BARÈME DES SANCTIONS**

- 28-** Les sanctions sont les suivantes:

- a) Avertissement (carton jaune) pour infraction aux articles 11, 17, 19, 20 et 22.
- b) Disqualification (carton rouge) pour infraction aux articles 13, 14, 15, 17, 18, 21e, 23, 32, 35, 36.2 et 37 et récidive après avertissement aux articles 11, 17, 19, 20 et 22.
- c) Disqualification de la Nation en cas de non-respect des articles 5, 34a et 34b-1.
- d) Lorsqu'un DUO est disqualifié pour une infraction commise dans l'une des 4 périodes d'une manche, celui-ci sera disqualifié dans le classement du secteur de la manche concernée.
- e) Dans ce cas le DUO se verra attribuer un nombre de points équivalent au nombre des Nations participantes +1. Lorsqu'un DUO est disqualifié, les DUO

classés à la suite garderont leurs places initiales (exemple: X classé 8<sup>ème</sup> est disqualifié, les suivants garderont leur place et marqueront 9 points, 10 points, etc.).

- f) Une Nation recevant un avertissement du jury verra ce dernier noté à son dossier pour une durée de 3 ans. En cas de nouvelle infraction pendant ces 3 années, celle-ci sera considérée comme une récidive et le jury se prononcera en tenant compte de cette récidive et en fonction du barème des sanctions.
- g) Un DUO recevant un avertissement du jury verra ce dernier noté à son dossier pour une durée de 3 ans. En cas de nouvelle infraction, celle-ci sera considérée comme une récidive et le jury se prononcera en tenant compte de cette récidive et en fonction du barème des sanctions.
- h) Le Comité Directeur de la F.I.P.S.e.d. aura la possibilité, soit sur le champ, soit à postériori, de sanctionner des pêcheurs voire des capitaines ou des réserves sur des infractions ou des mauvais comportements autres que ceux prévus aux règlements officiels.

**-29-** Les membres du Comité Directeur de la F.I.P.S.e.d. seront autorisés à pénétrer sur le parcours pour constater toutes les infractions.

## **CLASSEMENTS**

### **-30- 1- CLASSEMENT DES DUOS PAR SECTEUR DANS LES MANCHES**

- a) Le classement par secteur de chaque manche sera effectué sur la base des points (1 point par millimètre) obtenus en additionnant la longueur de chaque poisson capturé par les deux pêcheurs constituant le DUO.

Le DUO qui obtient le plus grand nombre de points recevra 1 point "places", 2 points "places" au deuxième et ainsi de suite.

- b) En cas d'égalité de points dans un même secteur, les DUOS concernés marqueront un nombre de points "places" équivalent à la moyenne des places qu'ils auraient dû occuper (exemple N° 1: 2 DUOS ex-æquo à la 5<sup>ème</sup> place marqueront  $(5+6): 2 = 5,5$  points "places"; exemple N° 2: 3 DUOS ex-æquo à la 8<sup>ème</sup> place marqueront  $(8+9+10): 3 = 9$  points "places").
- c) Les DUOS sans poisson ou "capots" se verront attribuer un nombre de points équivalent à la moyenne des places non attribuées dans un même secteur (exemple N° 1: 24 DUOS, 12 classés occupant les 12 premières places avec des points "places" allant de 1 à 12, les suivants marqueront  $(13+24): 2 = 18,5$  points "places". Exemple N° 2: 29 DUOS, 5 classés marquant de 1 à 5 points "places", les 24 DUOS "capots" marqueront:  $(6+29): 2 = 17,5$  points "places". Exemple N° 3: 29 DUOS, 26 classés, les 3 "capots" marqueront:  $(27+29): 2 = 28$  points "places". S'il subsiste un seul "capot" ou un ou plusieurs DUO absents dans un secteur, ils marqueront un nombre de points "places" correspondant à la dernière place (exemple: 29 DUOS, 28 classés, le "capot" marquera 29 points "places").

## 2- CLASSEMENT PAR DUOS DANS LES MANCHES

- a) Les DUOS seront classés sur la base des points "places" obtenues dans le secteur concerné. Les DUOS qui ont obtenu 1 point "places" sont classés premiers, suivis par les DUOS avec 2 points "places" et ainsi de suite.
- b) En cas d'égalité de points "places", les DUOS seront départagés par le plus grand nombre de points réalisés.
- c) En cas d'égalité de points, les DUOS seront départagés par le plus grand nombre de prises capturées.
- d) Si une nouvelle égalité se vérifie, les DUOS seront départagés par la plus grande prise capturée.

## 3- CLASSEMENT PAR EQUIPES DANS LES MANCHES

- a) Addition des points "places" obtenues dans chaque secteur par les DUOS d'une même équipe.

L'équipe totalisant le plus petit nombre de points "places" sera classée 1<sup>ère</sup> et ainsi de suite.

- b) En cas d'égalité de points "places", les équipes concernées seront départagées par le plus grand total des points réalisés par les DUOS d'une même équipe.
- c) En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par le plus grand nombre de points obtenu par un des DUOS de l'équipe.
- d) Si une nouvelle égalité se vérifie, les équipes seront classées sur la base de prises des DUOS d'une même équipe.
- e) Si l'égalité persiste, les équipes concernées seront départagées par la plus grosse prise capturée par un des DUOS d'une équipe.

## 4- CLASSEMENT GÉNÉRAL PAR DUOS

- a) Addition des points "places" obtenues par chaque DUO dans les deux manches; le DUO qui totalisera le plus petit nombre de points "places" sera classé 1<sup>er</sup> et ainsi de suite.
- b) En cas d'égalité de points "places", les DUOS seront départagés par le plus grand nombre de points totaux réalisés au cours des deux manches.
- c) En cas de nouvelle égalité, les DUOS seront départagés par le plus grand nombre de points totaux réalisés au cours d'une des deux manches.
- d) Si l'égalité persiste, les DUOS seront départagés par le plus grand nombre de prises sur les deux manches.
- e) Les DUOS n'ayant pas participé à toutes deux les manches figureront en fin de classement dans l'ordre des points "places" qu'ils ont obtenues (en premiers, les DUOS qui ont participé aux deux manches, suivis par les "DUOS" qui n'ont pris part qu'à une seule manche).

## 5- CLASSEMENT GÉNÉRAL PAR ÉQUIPES

- a) Addition des points "places" obtenues dans les deux manches par les DUOS d'une même équipe; l'équipe qui totalisera le plus petit nombre de points "places" sera classée 1<sup>ère</sup> et ainsi de suite.
- b) En cas d'égalité de points "places", les équipes concernées seront départagées par le plus grand nombre de points totaux réalisés par les DUOS d'une même équipe au cours des deux manches.
- c) Si l'égalité persiste, les équipes seront départagées par le plus grand nombre de points totaux réalisé par les DUOS d'une même équipe au cours d'une des deux manches.
- d) S'il y a encore d'ex æquo, les équipes seront départagées par le nombre de prises des DUO d'une même équipe sur les deux manches.
- e) Si l'égalité persiste, les équipes concernées seront départagées par la plus grosse prise capturée par un des DUOS d'une équipe sur les deux manches.

## 6- PALMARES DES NATIONS

Un classement mondial, et des différentes zones, par Nations sera réalisé pour tous les championnats en tenant compte des 5 meilleurs résultats obtenus au cours des 6 dernières années. Ce classement sera mis à jour chaque année et sera publié sur le site internet de la F.I.P.S.e.d.

Les Nations reprises dans ce classement et qui pour une quelconque raison ne participent pas à un championnat, se verront attribuer un nombre de points "places" égal au nombre de pays participant cette année-là plus 1.

- 31-** Le classement sera effectué par personne chargée par la F.I.P.S.e.d. ou, si elle est absente, par l'organisation en présence du Président de la F.I.P.S.e.d. ou de son représentant ainsi qu'éventuellement des membres du jury.

## LONGUEUR DES CANNES

- 32-** La longueur des cannes est limitée à 3 mètres maximum (carton rouge).

## ASSURANCE "RESPONSABILITÉ CIVILE"

- 33- OBLIGATION** aux organisateurs de souscrire une assurance "RESPONSABILITÉ CIVILE" pour l'organisation de toute épreuve (depuis le jour d'entraînement jusqu'à la fin du banquet de clôture); une attestation de la compagnie d'assurances certifiant que la globalité de l'événement est bien couverte par un contrat "RESPONSABILITÉ CIVILE" devra être fournie au Président de la F.I.P.S.e.d. 2 mois avant la compétition.

## **ENTRAÎNEMENT**

-34- a) Les entraînements officiels devront obligatoirement se dérouler dans le même cours d'eau où se tiendra la compétition, mais dans des sections différentes que celles utilisées pour la compétition.

b) Le parcours officiel et le parcours d'entraînement seront gérés de la façon suivante:

1) quatorze jours de fermeture intégrale précédant le 1<sup>er</sup> jour d'entraînement officiel pour tous les membres des délégations officielles participantes. Pendant ces 14 jours, l'entraînement sera également interdit à toutes les Nations sur la totalité du bief concerné par le championnat sur 500 mètres de part et d'autre (rive opposée comprise pour les lacs, bassins d'avirons, canaux, rivières et fleuves). L'organisation, à l'aide de panneaux, devra matérialiser les limites des parcours d'entraînement et de compétition. En dehors de la période de fermeture, le parcours devra pouvoir être visité et pêché régulièrement [respect des fermetures et des conditions particulières de pêche (carte de pêche)]; dans le cas de parcours fermés régulièrement à toute pêche, une mise à disposition de ce parcours devra être autorisée pour 2 week-end (préciser les dates sur le programme);

2) deux jours d'entraînement (l'avant-veille et la veille de la première manche). L'horaire et le temps de pêche de l'entraînement devront correspondre à celui des manches du championnat;

3) deux jours de compétition (vendredi et samedi ou samedi et dimanche).

Pendant le jour d'entraînement, les organisateurs devront indiquer par des signaux sonores le période de pêche autorisé. Les équipes devront respecter ces signaux.

Un document avec les directives techniques spécifiques à chaque parcours sera fourni aux Nations participantes.

Seuls les 6 membres de l'équipe (4 effectifs et 2 réserves) seront autorisés à pêcher dans le parcours d'entraînement durant les entraînements.

## **OUVRAGES ÉLECTRIQUES**

-35- Il sera formellement interdit de placer des pêcheurs ou de pêcher à un minimum de 25 mètres de distance de part et d'autre de l'aplomb de toutes installations électriques (ligne électrique, transformateur, pylône, etc.) (carton rouge).

## **DISPOSITIONS EN CAS DE MAUVAISES CONDITIONS ATMOSPHERIQUES OU HYDRAULIQUES**

-36- 1- LES MAUVAISES CONDITIONS SE DÉCLARENT AVANT OU PENDANT LA PRÉPARATION

Aucun concurrent ne sera autorisé à s'installer à sa place ni à monter son matériel; un signal indiquera le report de l'installation ou l'arrêt de la préparation. Si les conditions atmosphériques ou hydrauliques le permettent et dans la limite des possibilités du

programme horaire, l'épreuve pourra se dérouler normalement.

Si les conditions atmosphériques ou hydrauliques ne s'améliorent pas ou si le programme horaire ne le permet plus la manche sera purement et simplement annulée. Celle-ci ne sera pas reportée et le classement sera effectué sur la manche disputée. La manche ne sera pas récupérée.

## 2- LES MAUVAISES CONDITIONS SE DÉCLARENT PENDANT LA MANCHE

Avec l'autorisation du jury, l'organisation fera un signal à l'aide de cornes de brumes (klaxons) signifiant:

- a) l'arrêt immédiat de la pêche (1<sup>er</sup> signal de l'organisation);
- b) les pêcheurs doivent arrêter de pêcher et les poissons au bout de la ligne ne seront pas comptabilisés;
- c) les cannes à pêche doivent être posées au sol, dans la zone de pêche, et les pêcheurs doivent se mettre à l'abri (carton rouge);
- d) interdiction de manipuler du matériel durant l'arrêt de la compétition (carton rouge);
- e) si les conditions atmosphériques ou hydrauliques le permettent, reprise de l'épreuve par un 2<sup>ème</sup> signal qui autorisera les pêcheurs à rejoindre leur place;
- f) un 3<sup>ème</sup> signal préviendra les pêcheurs que la compétition reprendra dans 5 minutes et les pêcheurs peuvent préparer leur matériel;
- g) un 4<sup>ème</sup> signal, 5 minutes après, autorisera la reprise de la pêche.

L'orage ne faisant pas partie de la compétition, la manche sera prolongée en fonction de la durée de l'arrêt (orage).

Maximum 2 interruptions seront autorisées lors d'une manche et la durée de ces 2 interruptions additionnées sera d'1 heure maximum faute de quoi, la manche sera définitivement arrêtée.

Le jury pourra réduire la durée de la manche si le programme horaire ne permet pas d'aller au terme des 4 périodes de pêche prévues (décision du jury).

Dans le cas où la météo ou les conditions hydrauliques ne permettent pas le bon déroulement de la compétition, le jury peut décider d'annuler une manche. Celle-ci ne sera pas reportée et le classement sera effectué sur la manche disputée. La manche ne sera pas récupérée.

## **CONTROLE ANTI-DOPAGE**

**-37-** La F.I.P.S.e.d. adhère au code mondial anti-dopage appliqué par la C.I.P.S. Pour cela il est possible que des contrôles anti-dopage soient effectués sous l'égide de l'Association Mondiale Anti-dopage (A.M.A.).

L'organisateur du championnat du monde ainsi que certains membres de la F.I.P.S.e.d.

seront prévenus si des contrôles auront lieu. Toutes les personnes concernées sont tenues par le secret professionnel.

Un médecin reconnu par l'A.M.A. sera désigné par l'organisation anti-dopage du pays organisateur.

La désignation des pêcheurs pour le contrôle se déroule en général de la manière suivante:

- a) les pays participants sont repris dans une liste et numérotés de 1 à n en fonction du nombre de pays participants;
- b) le tirage au sort est effectué par le médecin avec des boules numérotées en fonction du nombre de pays présents;
- c) un nombre de Nations égal à celui des concurrents à soumettre au contrôle antidopage est tiré au sort;
- d) ensuite sur chacune des listes d'inscription des nations tirée au sort précédemment, un pêcheur sera désigné par tirage au sort de la même manière que pour désigner les pays par le médecin;
- e) les pêcheurs désignés seront pris en charge par des personnes (estafettes) pour les emmener au local prévu pour le contrôle;
- f) le pêcheur à contrôler devra confier son matériel de pêche à un membre de son équipe (la réserve, le capitaine, le délégué, le pêcheur avec lequel il forme le DUO, etc.); à défaut l'organisateur devra faire surveiller le matériel par un contrôleur ou une autre personne. L'organisateur du championnat sera responsable du matériel et de l'équipement du pêcheur désigné, lorsqu'il doit se rendre au contrôle anti-dopage;
- g) le pêcheur pourra se faire accompagner par une personne de son choix qui parle de préférence l'anglais qui est la langue officielle de l'A.M.A.;
- h) lors d'un championnat les pêcheurs désignés pour être contrôlés devront obligatoirement se présenter dans les délais définis, en fonction des directives de la F.I.P.S.e.d. ou du jury. Le pêcheur désigné qui ne se présente pas pour être contrôlé, sera disqualifié de l'épreuve et sanctionné de la dernière place + 1 pour toutes les journées auxquelles il aura participé (carton rouge);
- i) les résultats seront communiqués par l'A.M.A. à la C.I.P.S. qui les communiquera à la Fédération des pêcheurs concernés;
- j) en cas de test positif, le pêcheur concerné sera soumis à la décision du Tribunal Anti-dopage de la C.I.P.S. et, en cas de condamnation, il pourra aller en appel à ses propres frais;
- k) les frais occasionnés par les contrôles anti-dopage sont à charge des Nations organisatrices. Tous contacts avec les NADO (National Anti-Doping Organizations) de chaque Nation devront être tenus exclusivement par les organisateurs du championnat concerné;
- l) les infos concernant les produits interdits et les différentes procédures ils sont disponibles sur tous les sites de l'A.M.A., le ministère des sports ou le comité

olympique de tous les pays.

La C.I.P.S., en qualité d'Autorité de contrôle, émettra sur le Système ADAMS l'ordre de mission correspondant, avec l'instruction concernée pour les tests de contrôle du dopage.

Une copie du Formulaire de Contrôle du Dopage (FCD) signé par le médecin qui a effectué les tests, doit être envoyée au secrétariat de la C.I.P.S. [cipssecretariat@cips-fips.com](mailto:cipssecretariat@cips-fips.com) ou remise immédiatement après la compétition au délégué officiel de la F.I.P.S.e.d. présent sur place, qui la transmettra à la C.I.P.S.

Les athlètes participant aux Championnats, en s'inscrivant, acceptent implicitement toutes les règles antidopage de l'AMA.

Les sportifs dont la pathologie nécessite d'un traitement avec une substance ou une méthode interdite, doivent présenter une Autorisation pour Usage Thérapeutique (AUT) en suivant soigneusement la procédure de demande d'AUT de la C.I.P.S.

Pour demander l'AUT il ou elle doit donc utiliser le formulaire qui peut être téléchargé du site internet de ITA: [https://ita.sport/uploads/2021/02/ITA\\_TUE\\_Form.pdf](https://ita.sport/uploads/2021/02/ITA_TUE_Form.pdf).

La demande d'exemption doit être envoyée au suivant courriel: [tue@ita.sport](mailto:tue@ita.sport).

Les sportifs doivent donc consulter la liste des substances interdites sur le lien suivant: [https://www.wada-ama.org/sites/default/files/resources/files/2021list\\_fr\\_0.pdf](https://www.wada-ama.org/sites/default/files/resources/files/2021list_fr_0.pdf).

### **PUBLICITÉ SUR LES BRASSARDS**

**-38-** La publicité n'est pas obligatoire.

La hauteur des caractères de la publicité sur les brassards ne peut être supérieure à 3 cm; la publicité n'est autorisée que sur la partie basse des brassards.

**MODELE DE BRASSARD**



<b>F.I.P.S.e.d.</b> <b>A 1</b> <b>Publicité</b>
---

### **TAXES F.I.P.S.e.d. ET C.I.P.S.**

**-39-** Une participation de € 150,00 par Nation participante est applicable au profit de la F.I.P.S.e.d.

Une participation de € 500,00 de la Nation organisatrice est applicable au profit de la C.I.P.S. (à payer sur le compte bancaire de la C.I.P.S.).

### **CEREMONIE D'OUVERTURE ET REMISE DES TITRES AUX VAINQUEURS**

**-40-** La cérémonie d'ouverture et de présentation des équipes devra se dérouler l'avant-veille de la première manche à 18h00. La durée de cette cérémonie ne devra pas excéder 2 heures et devra être terminée au plus tard à 20h00.

Les trois premières équipes et les trois premiers DUOS recevront officiellement les médailles d'OR, d'ARGENT et de BRONZE. Conformément aux usages internationaux, ces remises seront accompagnées par l'hymne national de l'équipe ou du DUO classés à la première place. De plus, les drapeaux nationaux des trois premiers classés seront hissés. Les médailles seront offertes par la F.I.P.S.e.d. et remises par son représentant officiel.

Un diplôme attestant le résultat obtenu sera remis à tous les membres officiels des 3 premières Nations classées, présents lors de la remise des prix, ainsi qu'aux 5 premiers DUOS classés.

Toutes autres récompenses seront attribuées de façon équitable aux équipes participantes. Les Nations participantes devront apporter leur drapeau et leur hymne national.

Pour la proclamation des résultats officiels, un maximum de 8 personnes, représentant une Nation, pourront accéder au podium pour la remise des médailles et l'écoute de l'hymne national de la Nation victorieuse.

## **TRADUCTIONS**

-41- En cas de litige sur l'interprétation du règlement, seule la version française sera considérée comme originale et de référence.

## **OBLIGATIONS**

-42- OBLIGATION pour la Nation organisatrice d'un Championnat du Monde ou de Zone (Europe, etc.) de:

- a) faire graver les trophées de la F.I.P.S.e.d. (plaquette ou logo);
- b) adresser les programmes et toutes les informations dans les deux langues officielles (anglais et français).

Le Président de la F.I.P.S.e.d.  
Ugo Claudio MATTEOLI



Le Secrétaire Général de la F.I.P.S.e.d.  
Barbara DURANTE



Le Président de la Commission Technique de la F.I.P.S.e.d.  
Roland MARCQ

